



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 2

Convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : Xavier TORRENT.

Procuration(s) :

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Monsieur LAFFORGUE Guy.
M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme DEJARDIN Marie-Anne.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

034 A/2022 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL ANNEXE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à une erreur de frappe sur le montant inscrit au compte 2813 (24,72 € au lieu de 27,72 €), la délibération N°034/2022 est remplacée par la suivante :

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°2 sur le budget annexe afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections et ajuster les amortissements.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221207-034A2022-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6378 Autres impôts, taxes et reversements assimilés	-22 513,00 €	1641 Emprunts	2 500,00 €
701249 Redevance pollution domestique	33 340,00 €	2156 Matériel spécifique d'exploitation	2 767,32 €
706129 Reversement redevance modernisation réseaux	18 542,00 €	2158 Autres	-10 531,64 €
6063 Fournitures d'entretien	-6 240,00 €		
6155 Sur biens mobiliers	-1 379,00 €		
6064 Fournitures administratives	-151,68 €		
626 Frais postaux	-90,00 €		
6811 (042) Dotations aux amortissements	-5 264,32 €		
TOTAL	16 244,00 €	TOTAL	-5 264,32 €
Recettes		Recettes	
7011 Eau	6 269,00 €	2803 Frais études, de recherche et de développement	5,60 €
704 Travaux	1 655,00 €	2813 Constructions	27,72 €
701241 Redevance pollution	1 600,00 €	28156 Matériel spécifique d'exploitation	-3 017,14 €
706121 Redevance moderne réseau	1 295,00 €	2818 Autres immobilisations corporelles	-2 280,50 €
70611 Redevance d'assainissement	5 425,00 €		
TOTAL	16 244,00 €	TOTAL	-5 264,32 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget annexe 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 21 décembre 2022,

Le Maire
M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221207-034A2022-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022